

# Bilan de compétences

Le bilan de compétences est un dispositif qui a une existence légale (Article L-6313-1 à 8) Cette démarche est par nature personnalisée.

Elle permet à un individu : d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, de définir un projet professionnel et éventuellement d'y associer un projet de formation.

## Public :

Toute personne active\*, notamment :

- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants ;
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi ;
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés ;
- Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF)

\* Ne sont pas concernés les étudiants et retraités.

## Durée :

24 heures maximum

## Prix :

1920€

## Objectifs de la formation

Identifier ses compétences professionnelles et personnelles  
Analyser ses aptitudes et talents en lien avec ses aspirations professionnelles  
Définir un projet professionnel ou personnel réaliste et adapté  
Évaluer les motivations et centres d'intérêt pour orienter les choix de carrière  
Concevoir un plan d'action concret pour la mise en œuvre du projet  
Prendre des décisions éclairées sur l'évolution professionnelle ou la reconversion

## Contenu de la formation

### Phase préliminaire

Analyser la demande et les besoins du bénéficiaire  
Vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan  
Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins  
Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

### Phase d'investigation

Identifier ses motivations professionnelles et personnelles  
Analyser ses compétences et connaissances  
Déterminer ses potentiels et possibilités d'évolution professionnelle  
Construire son projet professionnel et vérifier la pertinence  
Elaborer une ou des alternatives pour votre projet futur.

### Phase de conclusion

Analyser les résultats de la phase d'investigation

Construire les plans d'action pour le(s) projet(s) élaboré(s)  
Synthétiser les résultats

## Organisation de la formation

### Délais et modalité d'accès

Prendre contact avec nous au 01.89.86.87.55 ou info@acforma.fr  
Le délai d'accès est 3 minimum avant le début de la formation  
Alternance de séances en face à face ou distanciel (environ 2h)

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les situations de handicap peuvent être signalées lors de la demande de l'inscription à la réception du questionnaire de préformation. En cas de mention, le référent handicap prend contact avec le candidat pour étudier les possibilités d'aménagement.

### Formateur :

Malia TOUSSAINT :  
Consultante en bilan de compétences

### Méthodes mobilisées

Entretiens individuels  
Questionnaire de personnalité  
Test psychométrique/ Intérêts professionnels  
Outil de réflexion : méthode ADVP

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Compte-rendu après chaque séance  
Note de synthèse à la fin du bilan de compétences  
Questionnaire de satisfaction à chaud  
Questionnaire de suivi (6/8mois après)

### Qualité et indicateurs de résultats

- Taux de satisfaction des participants
- Atteinte des objectifs individuels
- Clarté du projet professionnel
- Mise en œuvre du projet

